

## Sorties VTT/VTAE

### Modalités particulières-Règles de sécurité

Ces sorties d'une durée d'environ 3 à 4h00 de vélo et d'une distance de 25 à 35 km essentiellement sur des chemins et voies carrossables sont organisées pour la plupart, le deuxième samedi après-midi du mois.

Cette activité est une activité VTT et/ou VTT Electrique ludique et familiale (non sportive).

Tout participant à ces sorties doit s'assurer, notamment par des visites médicales régulières, que son état de santé lui permet la pratique sans risque du VTT

Les mineurs doivent être obligatoirement accompagnés par un adulte ayant autorité. Dans tous les cas, l'Animateur est seul juge pour accepter ou refuser les enfants selon le niveau de difficulté de la sortie

La participation à ces sorties nécessite l'utilisation de VTT ou VTAE (personnel ou de location) sous sa propre responsabilité

Lors de ces sorties le port du casque est obligatoire.

Les participants doivent entretenir et vérifier leur vélo pour la sécurité de tous, et le bon déroulement de la sortie.

La pratique collective induit des bonnes pratiques et un comportement exemplaire :

- Contrôler l'état de votre V.T.T, prévoir ravitaillement et accessoires de réparation.
- Respecter le code de la route, l'environnement, les consignes de sécurité, tous les usagers de la route et toute indication de circulation dans les zones forestières.
- Ne pas surestimer ses capacités.
- Rester maître de sa vitesse
- Respecter les règles de courtoisie lorsque l'on croise d'autres personnes pratiquant d'autres activités dans le même milieu (cavaliers, randonneurs, etc...).
- Pas de mise en danger de soi-même et/ou des autres participants au groupe par l'adoption d'attitude, de vitesse et de comportement excessifs et dangereux. Un rappel à l'ordre sera fait par l'Animateur dans tous les cas.
- Respecter et écouter l'Animateur à tout moment (il est le responsable du Groupe).

- Signaler immédiatement toute panne mécanique ou crevaison pour permettre au groupe de s'arrêter et éviter l'isolement de la personne victime de l'incident.
- En cas de panne ou d'accident il est demandé à chacun d'appliquer les règles de solidarité et d'apporter son aide, quel que soit la nature de l'événement, dans la limite de ses compétences personnelles.
- Chacun devra adopter un comportement qui ne pourra en aucun cas porter atteinte à l'intégrité du club, sa morale, sa déontologie, et devra respecter l'autre sous toutes ses formes, ...
- Dans le cas où l'un des participants souhaite quitter le groupe de manière volontaire et anticipée pendant la sortie, il devra en informer l'Animateur qui tiendra compte de son départ.
- Si un ou plusieurs participants se retrouvait (ent) distancé(s) et/ou isolé(s), il(s) devra (ont) retourner, se positionner et attendre le retour de l'Animateur et du groupe, au dernier point de passage connu (là où le groupe est passé au complet).
- Garder ses débris.
- Fermer les barrières.
- Etre discret.

